

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq juillet à 18 h 05, le Conseil d'Administration du CCAS de Saint-Morillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BENESSE. Président du CCAS.

Étaient présents : Mmes FLOTTES, BOURGADE, GUERIN, BRON, PONTENS, HARRIS, et FILLON,

Mrs BENESSE, GOUVERNEUR, GUIPOUY et MONDOU.

Excusés : Mme DUVOID, Mme GAMEL-DEROUINEAU, Mme BROUARD donne pouvoir à Mr BENESSE.

Secrétaire de séance : Mme BRON

Avant de commencer la séance, Monsieur le Président demande au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- La dématérialisation des actes administratifs, comptables et budgétaires.

Le conseil accepte cet ajout

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 22 MAI 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. LA DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS, COMPTABLES ET BUDGETAIRES

Le CCAS de Saint-Morillon, dans le cadre de la mise en place des services mutualisés d'administration électronique, souhaite dématérialiser les actes administratifs et les actes liés à la comptabilité publique.

Pour ce faire, il est nécessaire de choisir un tiers de télé transmission afin de respecter le cadre réglementaire en vigueur.

Le CCAS de Saint-Morillon a choisi dans le cadre de son adhésion au syndicat mixte Gironde Numérique, par le biais de la Communauté de communes de Montesquieu, le tiers de télé transmission appelé S2LOW.

Préalablement à la mise en œuvre de la télé transmission des actes, il convient de signer avec les responsables de l'État dans le département les conventions idoines fixant le périmètre et les modalités de transmission.

Par conséquent, le Président doit être autoriser à signer avec le Préfet de la Gironde la convention relative à la télé transmission des actes soumis à son contrôle et avec les autorités compétentes les conventions relatives à la mise en place de la dématérialisation de la comptabilité publique.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139, et le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application, autorisent la transmission des actes des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale par voie électronique.

Le Conseil CCAS, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à signer les conventions relatives à la dématérialisation avec la Préfecture de la Gironde et à la dématérialisation de la comptabilité publique avec les services compétents de la Direction Générale des Finances Publiques au niveau local ou national.

3. ETUDE D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CCAS

Un dossier a été déposé p**our une demande d'aide** concernant la prise en charge des frais de scolarité.

Après étude de son dossier et des différentes pièces fournies, le conseil ne donne pas suite à la prise en charge de cette demande et dirige la personne auprès du CROUS.

Contre: 5 Abstentions: 7 Pour: 0

4. INSTALLATION DU NOUVEAU MEMBRE NOMME DU CCAS

Suite à la démission de Madame PICHEVIN, lorsqu'un administrateur laisse son poste vacant en cours de mandat, le principe de parité impose qu'il soit remplacé pour la durée restante du mandat.

Le CASF ne prévoit pas de modalités particulières pour le remplacement d'un membre nommé. En application du principe de parallélisme des formes, le maire désigne, par un arrêté, un nouvel administrateur issu d'une association similaire à celle du précédent administrateur.

Madame PICHEVIN n'étant pas un membre issu d'une association, Monsieur le Président annonce aux membres du CCAS que Madame GAMEL-DEROUINEAU a été nommée membre du CCAS le 21 juillet 2017.

5. **ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE ELU POUR LA COMMISSION D'ETUDE** DES DEMANDES **D'AIDE SOCIALE**

Madame PELISSIER ayant démissionné de ses fonctions d'élue au sein du CCAS, il est nécessaire de la remplacer au sein de la commission d'étude des demandes d'aide sociale. Madame HARRIS propose sa candidature en tant que membre élu au sein de la commission d'étude des demandes d'aide sociale.

Aucun autre membre ne se présentant, Madame HARRIS est élue à l'unanimité.

6. INDEMNITE DE RESPONSABLE DU CCAS

A partir du 1^{er} janvier 1999, une indemnité annuelle de secrétariat de 800 francs a été attribuée au responsable de la direction du CCAS.

A ce jour, Monsieur le Président propose que cette indemnité soit réévaluée à partir du 1^{er} janvier 2017, il propose ainsi une indemnité mensuelle de 50 €.

Contre: 2 Abstentions: 2 Pour: 8

7. TARIFICATION DES SORTIES ORGANISEES

Dans le cadre des sorties multigénérationnelles organisées, le CCAS propose plusieurs fois dans l'année, des sorties familiales.

Afin de continuer cette démarche auprès de la population et de répondre aux besoins des familles, il est proposé d'adopter la tarification suivante :

Le tarif proposé par la régie pour les sorties organisées par le CCAS est facturé aux participants au prix coutant, prix généralement réduit, obtenu par le tarif de groupe.

Le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

8. BILAN DE LA BOUM DES CM2

Cette année, 34 enfants de CM2 ont reçu le livre offert pour la fin de leur parcours à l'école primaire et pour les récompenser de leur passage en 6^{ème}.

Après un discours de Monsieur le Maire, Président du CCAS et la remise des livres, enfants, instituteurs et parents se sont retrouvés à l'école pour faire la fête.

Le CCAS remercie les parents ayant largement contribués à « l'Auberge Espagnole ».

Bilan financier:

Livres: 488.94 € chez Mollat
2 dictionnaires Fr/Italien
3 Livres sur la Déclaration des droits de l'Homme
8 dictionnaires Français
21 dictionnaires Fr/Anglais

Boissons : **48.40 €**

9. FUTURES MANIFESTATIONS

La sortie Airbus prévue pour le samedi 7 octobre est ouverte aux inscriptions depuis début juillet. 11 personnes sont déjà inscrites pour cette sortie.

Les Bougies d'Hiver, la date est arrêtée au vendredi 15 décembre, le Conseil du CCAS souhaite demander à la Chorale de Saint-Morillon si elle souhaite participer à cette manifestation.

Soupes, vin chaud, pâtisseries et bougies seront au rendez-vous, les bénévoles souhaitant participer sont les bienvenus.

Noël des ainés, comme tous les ans, le CCAS offrira le traditionnel colis aux 75 ans et plus. Cette année, il est proposé de distribuer un colis salé/sucré, le goûter aura lieu à l'ancien Presbytère et il sera proposé une activité musicale de Karaoké.

Noël pour les enfants, le CCAS souhaite reconduire le spectacle le 18 décembre à la salle des fêtes, plusieurs troupes et spectacles seront étudiés.

Le conseil souhaite également maintenir le cadeau de Noël, l'an dernier chaque enfant a reçu un livre distribué par le Père Noël, cette décision est reconduite cette année.

10. QUESTIONS DIVERSES

Madame FLOTTES demande si les sorties cinéma sont maintenues à partir d'octobre.

Oui les sorties cinéma sont maintenues. Pour le transport, nous attendons une réponse d'Atlantic Cars pour la mise à disposition d'un minibus, sinon il sera proposé aux participants de faire du co-voiturage.

Madame FLOTTES demande si les lundis à l'ancien Presbytère sont maintenus à partir d'octobre également.

Oui, l'ancien Presbytère est toujours mis à disposition pour cet atelier à partir de la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Signatures:		
M BENESSE	Mme BOURGADE	Mme HARRIS
M MONDOU	Mme GUERIN	Mme FLOTTES
Mme PONTENS	Mme BRON	M GUIPOUY
Mme FILLON	M GOUVERNEUR	